

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 20H00,

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, PONCET Louis.

**Etaient présents:** MM. PONCET Louis, SENECAILLE Claude, PEGUIN René, BLANCHARD Chantal, PRADET Pierre, HAUTIER René, PERROT Josette, MAILLET Andrée, CLEMENT Monique, MARINIER Alain, THERRIAUD Gisèle, ALLOIN Chantal, GIRARD Valérie, CHENUET Carole

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :** M. HENRY Jacques donne procuration à HAUTIER René, Mme CHAVIGNON Patricia

**Absent :** M. POIROT Cyril

**Secrétaire de séance:** Mme THERRIAUD Gisèle

Le procès-verbal du 08 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **DELEGATIONS DU MAIRE**

M. le Maire a renoncé au droit de préemption urbain communal sur la parcelle AE 85, "10, lotissement La Beluze", pour un montant de 150 000.00€, le 27 juillet 2016.

Trois cotisations 2016 d'un montant total de 30 849.60€ sont versées à l'ASPALC, correspondants aux heures de surveillance effectuées par les MNS :

- 6 731.00€ sur le mois de juin, (Décision 2016/24)
- 11 968.10€ sur le mois de juillet et 12 150.50€ sur le mois d'août. (Décision 2016/27)

Les missions de fournitures, de contrôle et de main d'œuvre pour les travaux des feux tricolores sont confiées à CONECT, pour un montant de 15 760.73€ TTC. (Décision 2016/25)

La mission parasismique, dans le cadre des travaux du gymnase, est confiée au cabinet SOCOTEC, pour un montant de 936.00€ TTC. (Décision n°2016/26)

Enfin, une annonce d'offre d'emploi pour le poste d'attaché en conservation du patrimoine est réalisée dans les magazines « La gazette des communes » et « La lettre du cadre », supports du GROUPE MONITEUR. Les frais d'insertion sont réglés directement par la ville de Bourbon Lancy, pour un montant total de 1 225.50€. La commune de Marcigny rembourse, après facture acquittée, le montant de 612.75€ à la ville de Bourbon Lancy. (Décision 28/2016)

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce aux DIA suivantes:**

- Parcelles AR 168 et 208, « ZI Saint Nizier », superficie 928m<sup>2</sup>, droit de préemption urbain, pour un montant de 164 650.45€,
- Parcelles AM 104, 156, 157, 158 et 159, « 1 et 3 Petite rue de la Gare », superficie 3 504m<sup>2</sup>, droit de préemption urbain, pour un montant de 410 000.00€,
- Parcelles AK 233 et 234, « 55, rue Général de Gaulle », superficie 1 987m<sup>2</sup>, droit de préemption urbain, pour un montant de 370 000.00€,
- Parcelles AN 71 et 72, « 26, rue de Borchamp », superficie 1 044m<sup>2</sup>, droit de préemption urbain, pour un montant de 50 000.00€,
- Parcelle AK 91, « 15, rue Margotton », superficie 585m<sup>2</sup>, droit de préemption urbain, pour un montant de 55 000.00€,

### **APPROBATION RPQS SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2015**

#### **Délibération n°2016/59**

Vu la présentation aux élus du rapport annuel du délégataire (RAD) 2015 réalisée par la SAUR, le 13 septembre 2016 lors de la réunion toutes commissions,

Le Maire rappelle que toute commune doit publier un rapport annuel sur la gestion de son service public d'assainissement afin de mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Il présente donc au conseil municipal le rapport annuel 2015 du service assainissement dans les grandes lignes. Il rappelle les travaux d'investissement réalisés en 2015 sur la station d'épuration et les réseaux. Une copie du RAD est distribuée aux conseillers.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et valide le rapport annuel 2015 du service assainissement.**

Le document est disponible et consultable en mairie ou sur la plateforme SISPEA.

## ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ACQUISITION DU FONCIER PAR LA COMMUNE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA RPA « TOUR DU MOULIN »

### Délibération n°2016/60

Vu la réflexion débutée avec le CCAS de Marcigny,  
Vu la rencontre du 08 juin 2016 avec les services de l'OPAC 71,  
Vu la réunion toutes commissions du 13 septembre 2016,

Les projets de reprise en gestion par l'OPAC 71 de la résidence pour personnes âgées (RPA) « La Tour du Moulin » ainsi que la création d'une extension de 29 logements sont à l'étude.

Afin de mettre en œuvre ce programme, l'OPAC 71 demande à la commune un accord de principe pour la réalisation du projet et pour se porter acquéreur du bien cadastré AK 143 et 144, nécessaire pour l'extension de la RPA.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:**

- **Donne son accord de principe pour la création d'une extension de 29 logements réalisée par l'OPAC 71,**
- **Donne son accord de principe pour que la commune de Marcigny se porte acquéreur des parcelles AK 143 et 144 situées « 13, rue de la Tour », à condition qu'il soit explicitement énoncé les travaux de mise en réseaux (VRD),**
- **Donne son accord de principe pour la reprise en gestion par l'OPAC 71 de la RPA « La Tour du Moulin », à condition qu'une réflexion soit engagée pour que cette étape puisse se réaliser avant 2019,**
- **Mandate le Maire pour toutes les formalités prévues à cet effet.**

## DON DE M. STRASSER HEIKO DE LA SCULPTURE « LIBERTE » A LA COMMUNE DE MARCIGNY

*Présenté par M. SENECAILLE*

### Délibération n°2016/61

Vu la réunion toutes commissions du 13 septembre 2016,

M. STRASSER Heiko a fait don à la commune de Marcigny de la statue « LIBERTE », réalisée en chaine de marécage, lors de la biennale d'art contemporain 2016.

L'œuvre est exposé à l'accueil de la mairie.

M. SENECAILLE donne lecture du discours de M. STRASSER, prononcé en août 2016 :

« Je suis très attaché à la ville de Marcigny. J'apprécie son ambiance et les habitants avenants et chaleureux. En raison de la situation difficile en Europe, en particulier en ce qui concerne la France et l'Allemagne, il me semble important que nous soyons encore plus solidaires. Ceci concerne en particulier les libertés. A l'école, on nous a appris une revendication de premier ordre de la révolution Française : « La liberté pour chaque citoyen ». C'est l'exemple qui fut suivi presque dans toute l'Europe et qui devint un acquis essentiel pour nous, humains. C'est pourquoi il m'importe que la sculpture « Liberté » trouve une place à Marcigny. Nulle part ailleurs elle n'aurait autant de sens. Ainsi je fais don à la ville de la sculpture « Liberté » en souhaitant que l'Europe retrouve sans tarder paix et harmonie. »

Comme tout don, la municipalité doit l'accepter pour l'intégrer dans son patrimoine.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte le don de M. STRASSER Heiko pour la commune de Marcigny,**
- **Remercie chaleureusement le donateur pour son geste,**
- **Mandate le Maire pour toutes les formalités prévues à cet effet.**

## NOMINATION REPRESENTANT COMMUNAL A LA FEDERATION EUROPEENNE DES SITES CLUNISIENS

### Délibération n°2016/62

Vu la réunion toutes commissions du 13 septembre 2016,

Par délibération n°2014/43, deux délégués titulaires ont été désignés au sein du conseil municipal, sur demande de la fédération des sites clunisiens. Sont nommés actuellement M. PONCET Louis et Mme CHENUET Carole.

Lors de l'assemblée générale du 24 juin dernier, la fédération a acté un certain nombre de modifications statutaires. En vertu de l'article 11 des nouveaux statuts et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, chaque commune doit être représentée par un seul délégué et assisté par un suppléant.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération initiale.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme, au sein de la fédération européennes des sites clunisiens, M. PONCET Louis - Délégué titulaire, et Mme CHENUET Carole - Délégué suppléant.**

## DECISION MODIFICATIVE 01/2016 – BUDGET COMMUNAL *Présenté par M. SENECAILLE*

### Délibération n°2016/63

Vu la réunion toutes commissions du 13 septembre 2016,

Trois programmes de travaux, initialement budgétisés au Budget primitif 2016, sont à l'état de facturation après service fait.

Cependant, la trésorerie demande à modifier les imputations validées lors de la préparation budgétaire.

Il faut donc pour cela acter, au sein même de la section investissement dépenses, des mouvements de crédits pour procéder au mandatement.

<u>Article 21312</u> – Bâtiments scolaires	+ 11 770.00€
<u>Article 2152</u> – Installation de voirie	+ 7 750.00€
<u>Article 2183</u> – Matériel bureau et informatique	- 2 390.00€
<u>Article 2315</u> – Installation, matériel et outillage technique	- 17 130.00€
<b>Investissement dépenses décision modificative équilibrée à hauteur de</b>	<b>19 520.00€</b>

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°01/2016 pour le budget communal.**

### **PARTICIPATION LOCATION D'ECRAN POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DES PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS DU 22.09.2016**

#### **Délibération n°2016/64**

L'association « Les amis de l'église Saint Nicolas » organise le 22 septembre 2016, le concert des Petits Chanteurs de la Croix de bois à l'église de Marcigny.

Pour ce faire, une captation et une retransmission sur écran du concert seront réalisées afin de permettre au public, situé sur les côtés de l'église, d'assister au spectacle dans de meilleures conditions.

Le devis demandé auprès de SCA PRODUCTIONS par « Les amis de l'église Saint Nicolas » s'élève à 660.00€. L'association sollicite la commune pour participer à ce financement exceptionnel.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:**

- **Accepte de participer au financement pour la captation et la retransmission sur écran du concert des Petits Chanteurs de la Croix de bois à l'église de Marcigny, organisé le 22 septembre 2016,**
- **Acte pour ce faire, un montant de 300.00€ dédié à l'association « Les amis de l'église Saint Nicolas »,**
- **Dit que les crédits sont prévus au BP 2016 commune,**
- **Mandate le Maire pour toutes les formalités prévues à cet effet.**

**Avant d'aborder les questions diverses, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux sujets non-inscrits à l'ordre du jour. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### **CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 15 BOULEVARD DES PRAIRIES**

#### **Délibération n°2016/65**

La Maison, située « 15, Boulevard des Prairies », est libre à la location après le départ de M. Cyrille PURAVET. Mme CARRE Brigitte, agent communal, souhaiterait louer ce bien à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

M. le Maire décrit aux élus le bâtiment et ses extérieurs. La location mensuelle est fixée à 350.00 €. Le loyer sera révisé annuellement, selon l'indice moyen du coût de la construction.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:**

- **Décide de consentir la location de la maison « 15, Boulevard des Prairies », à Mme Brigitte CARRE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016,**
- **Autorise le Maire à signer le bail de location et tout acte produit à cet effet,**
- **Donne délégation au Maire pour réaliser l'affectation des bâtiments communaux, jusqu'à la fin du mandat.**
- **Mandate le Maire pour toutes les formalités prévues à cet effet.**

### **DELEGATION AU MAIRE POUR RENEGOCIER LES EMPRUNTS EN COURS – BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

#### **Délibération n°2016/66**

Au vu du contexte économique actuel faisant apparaître des taux historiquement bas, M. le Maire souhaite de nouveau rencontrer les organismes bancaires pour revoir les contrats de prêts actuellement souscrits. Des options de passage à taux fixe existent et peuvent être réalisées si le contrat initial le prévoit.

Il demande aux élus de bien vouloir lui donner délégation pour consulter à nouveau les banques afin de revoir les contrats de prêts souscrits par la commune et par le service assainissement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne délégation au Maire pour négocier les conditions des contrats de prêts souscrits par la commune et par le service assainissement,
- Mandate le Maire pour réaliser toutes les formalités nécessaires,
- Donne délégation au pour signer tout acte produit à cet effet.

## QUESTIONS DIVERSES

### ◆ DEMANDES DE MME CLEMENT

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats, il est annoncé quatre stérilisations (trois mâles et une femelle).

M. le Maire donne les chiffres du chômage sur la commune de Marcigny. Il informe qu'aujourd'hui, il est comptabilisé les personnes réalisant 78H de travail par mois. A Marcigny, 50 hommes et 59 femmes sont demandeurs d'emploi.

De plus, M. PEGUIN réalise un premier bilan des actions menées dans le cadre de la dératisation sur la commune de Marcigny. Un contrat avec la société SBG ANTIPARASITE est conclu pour une durée d'un an et pour un montant de 4 371.60€. L'offre choisie est la dératisation ponctuelle, dite « mise à blanc », composée de trois interventions. Deux passages ont été réalisés en août. Le troisième s'effectuera en octobre. Lors de ce dernier rendez-vous, la société dressera un bilan complet de l'action menée. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, les agents techniques ne seront plus habilités à réaliser cette mission.

De nombreux vols sont recensés au cimetière communal. Les élus encouragent fortement la population, victime de ces agissements, à déposer plainte en gendarmerie. Qualifié d'acte scandaleux et inadmissible, les élus décident d'agir face au vol. Une diffusion par voie de presse sera réalisée. Un affichage sur les lieux du cimetière sera effectué. La mise sous surveillance du cimetière est évoquée.

### ◆ PROJET DE LA GENDARMERIE

La Direction générale de la gendarmerie nationale autorise la construction de la nouvelle caserne de Marcigny. Des remerciements sont adressés au Maire pour l'intérêt porté à ce projet, qui a pu aboutir grâce à son concours. M. PONCET souhaite également associer, à l'issue favorable du projet, le précédent et l'actuel conseil municipal. La SEM CODA confirme le lancement des appels d'offres fin 2016. Les travaux débuteront début 2017. Enfin, M. le Maire informe le conseil qu'une dernière décision sera à prendre pour réaliser l'extension du réseau électrique jusqu'en limite de propriété.

### ◆ HÔPITAL

Suite à une rencontre avec l'ARS, le projet de l'hôpital est relancé.

### ◆ BILAN GRDF 2015

Sur le territoire de Marcigny, le réseau de gaz, vieux de 28 ans, est une longueur de 15 kms. On dénombre 670 clients. 16 appels ont été réalisés en 2015, contre 14 en 2014. On décompte 4 appels d'urgence en 2015, contre 6 en 2014.

### ◆ RALLYE TOURISTIQUE

DOMPIERRE CLASSIC organise son rallye touristique avec des voitures anciennes de course et passe à Marcigny le samedi 24 septembre 2016. Il est prévu un stationnement des voitures sur les places du Cours et du 19 mars, le temps que les bénévoles se restaurent. L'arrivée des véhicules est prévue pour 11H00. Le départ se fera aux alentours de 14H00. Une centaine de véhicules et quelques motos sont attendus. 200 personnes mangent sur site. La commune offre le verre de l'amitié. Le comité des fêtes de Marcigny est mobilisé pour l'évènement.

### ◆ REMERCIEMENTS

La famille GUET remercie sincèrement la municipalité à l'occasion du décès de M. GUET Michel.

Les familles CHAMPAGNON-CLEMENT adressent également leurs sincères remerciements à la municipalité à l'occasion du décès de Mme CHAMPAGNON Claudia.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H45.**

**Le Maire,  
Louis PONCET**

